**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 juin 2021**

 Le premier juin de l’an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Branne, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Teyssandier, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Eric NICOINE, Stéphane COLOZZI (arrivé à 18h14), Olivier JONQUIERE, Ana MIRADA-GRELOT, Leo GERVILLE-REACHE, Philippe SARRAUTE, Marie-José HOUDRY, Didier GODFROY, Isabelle HENRY, Serge MAUGEY

Pouvoirs : Estelle BARAT, procuration à Isabelle HENRY

Absent : Pascal OLIVARES

 A été désigné secrétaire de séance : Serge MAUGEY

 Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

 Madame le Maire demande s’il y a des observations à porter sur le dernier compte rendu du CM du 09 avril 2021. Celui-ci est adopté à l’unanimité des membres présents.

 Madame le Maire donne lecture de l’ordre du jour :

**1/ Vote sur le choix du nom de la future Salle communale (dite « Ste Marie »)**

 Pour voter, le Conseil Municipal s’appuie sur une consultation volontaire de la population brannaise, organisée sur plusieurs mois par la mairie. 109 bulletins anonymes ont été déposés dans une urne en mairie. Résultats de cette consultation :

\* Salle Lucien GUILLON : 73 suffrages

\* Salle Sainte Marie : 25 suffrages

\* Salle Guy LECOT : 5 suffrages

\* Salle Docteur CHEYLAC : 2 suffrages

\* Bulletins nuls : 4

 M. Maugey conteste l’intérêt et la validité de ce sondage qu’il juge peu sérieux dans son organisation (aucune information préalable sur tous les candidats, bulletins anonymes et non-vérifiés) et non-représentatif. De plus, il juge toute cette démarche inutile puisqu’un premier vote avait déjà été fait par le Conseil Municipal précédent, un vote parfaitement légal et acté en faveur de M. Guy Lecot. Quel est l’intérêt de l’invalider en reproposant, entre autres, le même nom ? En ce qui concerne l’un des autres noms, il souligne qu’il est délicat pour une mairie (représentant l’Etat laïque français) de donner un nom religieux à un bâtiment aujourd’hui communal. Il réclame donc le droit de ne pas participer à ce vote qu’il ne veut pas cautionner.

Étant présent, Mme le Maire lui suggère de participer au vote. M. Maugey s’abstient donc.

 Mme Houdry partage ces réserves en insistant particulièrement sur l’affront fait aujourd’hui à la famille Lecot qui fut en son temps consultée et qui avait donné son accord pour que la nouvelle salle porte le nom de son aïeul. Mme Houdry n’avait jamais entendu parler du premier vote du Conseil Municipal précédent et unanime, et affirme que si cela avait été porté à sa connaissance, comme cela aurait dû être le cas, elle n’aurait pas accepté le principe d’un nouveau vote.

 Mme le Maire clôt le débat et propose, sur la base du sondage, de retenir le nom de M. Guillon.

Abstentions : 4 Contre : 0 Pour : 9

La nouvelle salle s’appellera donc « Salle Lucien GUILLON »

 Arrivée de M. Colozzi à 18h14 portant le nombre de votants à 14.

**2/ Délibération sur le tarif de l’utilisation du Ponton intercommunal :**

 Comme la mairie ne dispose pas de références précises en ce domaine, Mme le Maire a contacté - pour avis et pour élaborer un règlement - Mme Solène Gonzalez (Responsable Développement économique et touristique à la CdC Castillon-Pujols). Celle-ci va se renseigner plus précisément. Dans cette attente, la délibération est repoussée. Accord du Conseil.

**3/ Délibération sur le document unique à propos des conditions de travail des agents :**

 Ce document unique est aujourd’hui obligatoire et travaillé par le Centre de gestion. Il porte sur deux problématiques, les risques psycho-sociaux (RPS) et les troubles musculo-squelettiques (TMS).

 Une évaluation budgétaire a été faite à ce sujet par le Centre de gestion, et le montant global du devis est très élevé (18.000€). Dans un premier temps la mairie va s’occuper des RPS (10.000€), puis des TMS (8000€) sur le budget 2022.

 Vote à l’unanimité du Conseil.

**4/ Délibération Décision modificative n°01 :**

 Une écriture budgétaire est nécessaire pour financer l’opération 59 – Informatique : 459€ à compléter.

 Par ailleurs, Mme le Maire porte à la connaissance des élus que les services de l’État ont annoncé la généralisation de la M57 à compter du 1er janvier 2024, c’est-à-dire dans trois ans. La M57 est la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics. Elle remplace les anciennes M14.

 La trésorerie de Coutras demande à ce que les communes qui dépendent d’elle anticipent, dans la mesure du possible, afin d’échelonner ce bouleversement comptable.

 Un devis a été réalisé par le prestataire informatique actuel à hauteur de 714€. Cette somme s’explique par le fait qu’il faut actualiser le budget principal et celui du CCAS, mais également la gestion comptable, la Paie, les Emprunts, la gestion des biens et inventaire, le logiciel scolaire cantine/garderie, les marchés publics, etc., sans oublier la formation des agents.

 **Proposition de procéder ainsi :**

020 Dépenses imprévues : -1173€

M 57 : +714€

Op 59 – logiciel JVS : 459€

 Vote à l’unanimité du Conseil.

**5/ Délibération sur l’emprunt pour financer la rénovation de la « Salle Lucien GUILLON » :**

 Emprunt de 200.000€, sur 10 ans.

 La mairie a lancé des consultations auprès de diverses banques pour établir des simulations et des devis. Seulement 2 banques ont répondu, la Caisse d’Epargne et le Crédit Agricole, les autres banques ne voulant manifestement pas investir sur les collectivités locales pendant la crise sanitaire liée au COVID.

 La Caisse d’Epargne propose un taux à 0,47%, le Crédit Agricole un taux à 0,71%. La première proposition a bien sûr été retenue.

 Mme Houdry demande s’il y a une assurance supplémentaire lorsqu’il s’agit d’une mairie. Réponse négative.

 Vote à l’unanimité du Conseil.

**6/ Délibération sur l’actualisation des tarifs-garderie :**

 Travail effectué dans la Commission-Ecole :

- Tarif-garderie (à partir de la rentrée prochaine) : pour 1 enfant

\* matin = 1,30€

\* soir = 1,50€

\* journée = 2,50€

\* journée : tarif dégressif en fonction du nombre d’enfants (3,80€ pour 2 enfants, 4,80€ pour 3 enfants)

- Pour les enfants hors-commune et/ou occasionnels :

\* matin = 1,60€

\* soir = 1,80€

\* journée = 2,80€

\* journée : tarif dégressif en fonction du nombre d’enfants (4,40€ pour 2 enfants, 5,70€ pour 3 enfants)

- Tarif repas-cantine : 3,20€

 Ceci est l’ancien tarif. Il est maintenu. Il sera éventuellement révisé à la prochaine rentrée scolaire en fonction de la réponse de divers traiteurs à l’appel d’offres.

 Ce rappel des tarifs correspond à une demande des parents d’élèves. Ces tarifs ont été validés en Commission École puis au Conseil Municipal. Ils seront évidemment communiqués aux parents dans le règlement distribué aux familles.

**7/ Point sur les travaux, effectués ou à venir :**

|  |  |
| --- | --- |
| *Travaux terminés* | *Travaux en prévision* |
| - PLU *(fait avec la CdC)* - Portail de l’école *(posé)* - Vestiaires-agents *(installés)* - Autolaveuse et chariots *(arrivés)* - Chéneaux de l’église *(nettoyés par les agents)* - Contacteur-cloches électrique *(réparé)* - Ordinateurs-comptabilité/adjoints *(reçus)* - Terrain-Chassagne (1600 m2) : bornage fait, attente d’un RV prochain avec le notaire (pour signature du sous-seing)  | - Porte antipanique *(devis attendu)* - Abri de l’école maternelle *(été 2021)* - Chambre froide *(attente subvention)* - Etuve *(attente subvention)* - Aire de jeux-enfants *(attente subvention)* - Coffret électrique *(devis attendu)* - Chape-ciment de la Halle *(devis à étudier)* - Porte coupe-feu *(commandée)* - Vitrine-cimetière *(en attente)*- Réfection du bitume bicouche jusqu’au Chemin de l’Evangile *(en attente)* - Travaux au puits artésien *(en attente)* - Réfection de la Rue de Lillot *(en attente de la vente d’un terrain à M. Chassagne pour la construction du « Pôle Santé »)* - « Salle Lucien Guillon » *(Etude relancée avec l’architecte – début travaux en 2022)* - Tableau numérique de l’école *(va être déplacé)* - Installation de miroirs à 2 croisements dangereux *(attente subvention)* - Installation d’un rideau dans le local du psychologue *(validée)* - Projet du bâtiment du futur « Pôle-Santé » *(en phase de finalisation, sera bientôt présenté au Conseil)*  |

**8/ Questions diverses :**

\* Courrier de M. Vigoureux (trésorier de l’association ARESE) qui souhaite une subvention spéciale pour financer la réfection des pierres tombales dans la nef de l’église. L’association a déjà fait restaurer une pierre avec son maigre budget. Travaux très chers (9 pierres en tout, pour un coût global de 6319€). Le Conseil juge le coût trop élevé et le résultat (photo jointe) pas très convaincant. Mme le Maire fera une réponse négative et proposera au budget 2022 de faire une étude pour un échéancier des travaux.

\* Bornage du terrain que veut acheter le restaurant Caffe Cuisine : 375 m2 *(il vient d’être fait)*

\* Chemins de randonnée : Il existe un PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Le département veut rénover tous ces itinéraires et leur signalétique. De son côté, la CdC de Castillon-Pujols a chargé un agent de faire un relevé cartographique précis de tous les itinéraires se trouvant sur le territoire de la Communauté (par secteurs/groupes de communes). Par la suite, elle prendra en charge l’entretien de ces parcours et pourra bénéficier de subventions par le Département pour l’entretien.

\* Banquet des aînés en février : Pourra-t-on le refaire en 2022 (annulé en 2021 à cause du Covid, remplacé par un panier-repas livré à domicile) ? Tout dépendra de l’état de la crise sanitaire à ce moment-là. Mais il faudrait commencer déjà à négocier avec plusieurs traiteurs (au moins 3 - M. Sarraute propose de s’en charger). Mme Parsat fait remarquer que le "panier-repas" est finalement plus "égalitaire" que le banquet à la Salle des fêtes; En effet, toutes les personnes âgées (plus de 70 ans) le reçoivent, alors que la plupart ne peuvent/veulent pas se déplacer physiquement pour assister au banquet. Quelle solution choisir à l’avenir ?

 Mme Houdry et M. Sarraute font observer l’intérêt du lien social entretenu par le banquet, un événement traditionnel dans bon nombre de communes.

\* Festivités : Le Comité des Fêtes organisera bien sûr la Fête locale, comme d’habitude début août. Mme le Maire propose en plus l’organisation d’une manifestation sympathique d’un jour, sur les quais en juillet, avec exposants de produits divers et repas communal. Projet à étudier. Mme le Maire demande à Mme Mirada-Grelot, en charge de la commission Tourisme, d’étudier ce projet avec la dite commission.

\* Installation d’une menuiserie rue du Fort Bayard : Mme Mirada-Grelot s’inquiète de l’installation dans cette rue d’un atelier de menuiserie, avec ses machines de production. Elle pose la question des nuisances sonores. M. Jonquiere lui répond que le bâtiment a naturellement été insonorisé et qu’il y aura un dernier contrôle technique avant l’inauguration.

L’ordre du jour étant épuisé, **Madame le Maire lève la séance à 19h**.